



Département du Haut-Rhin

**Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus :**
19

Conseillers en fonction :
18

Conseillers présents :
15

Conseillers absents :
3

Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 12 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi douze mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Fellingering s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame Nadine SPETZ, Maire, après convocation légale du six mai deux mil vingt-deux.

Présents : Madame Nadine SPETZ, Maire, Monsieur Claude SCHOEFFEL, Madame Doris JAEGGY, Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint, Madame Peggy DOPPLER, Monsieur Erick FISCHER, Mesdames Cosmina HOFFER, Marie-France LUTHRINGER, Arlette LUTTENBACHER, Monsieur Daniel MOSER, Messieurs Olivier SARDINI, Franck SCHUBERT, Jean-Jacques SITTER Roger SPERISSEN, Madame Cécile STEMPFEL, conseillers municipaux.

Absents excusés : Monsieur Aurélien FLUHR, Mesdames Virginie QUIRIN et Esther SZTAJNERT, conseillers municipaux.

Présents : 15
Pouvoir : 0
Votants : 15

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Décisions prises par le Maire au titre de ses délégations en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 6 avril 2022
4. Finances : versement d'une subvention exceptionnelle au profit de l'association « Le Markstein, ça vous gagne »
5. Finances : versement d'une subvention exceptionnelle au profit de la Conférence Saint-Vincent de Paul
6. Finances : instauration des bons cadeaux dans le cadre de la Fête de Noël
7. Urbanisme : fixation d'un barème dans le cadre de la vente de micro-parcelles communales classées en zone U
8. Personnel communal : instauration du compte épargne-temps
9. Personnel communal : dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes.
10. Divers et communication
 - a. Organisation d'un cinéma de plein air
 - b. Élections législatives des 12 et 19 juin 2022
 - c. Tour de France féminin (signaleurs)

NS/AH/MK

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 19h40.

Avant de débiter les points inscrits à l'ordre du jour, Madame le Maire excuse les membres absents.

N° 1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Cécile STEMPFEL, conseillère municipale est, à l'unanimité des membres présents et représentés, désignée comme secrétaire de séance et est assistée de Madame Aurélia HURST, secrétaire générale.

N° 2. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE SES DELEGATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la décision suivante :

Délégation 4° - marchés publics

Le 22/03/2022 :

Signature d'un devis relatif à la fourniture d'un filet pare-ballons pour le city stade – La Fabrique à filets, Thionville : 582.41 euros HT, 700.53 euros TTC.

Le 28/03/2022 :

- Signature d'un devis relatif à la fourniture de plants pour l'aménagement extérieur de la mairie – horticulture du Stoerenbourg, Mitzach : 1 492.45 euros HT, 1 641.69 euros TTC.

- Signature d'un devis relatif à la fourniture de 17 horloges astronomiques – entreprise Fleck, Storckensohn : 3 247 euros HT, 3 896.40 euros TTC.

Le 01/04/2022 :

- Signature d'un devis relatif à la fourniture de gaines de protection électrique pour les machines aux ateliers – entreprise Berner, Saint-Julien-du-Sault : 375.85 euros HT, 451.02 euros TTC.

- Signature d'un devis relatif à la fourniture de deux bacs sur roulettes (poubelles) pour les ateliers – COVED Environnement, Richwiller : 656 euros HT, 787.20 euros TTC.

Le 19/04/2022 :

Signature d'un devis relatif à l'impression du feuillet d'information de mai 2022 – entreprise Publi-H, Cernay : 293.33 euros HT, 352 euros TTC.

Le 22/04/2022 :

Signature d'un devis relatif à la réfection du chemin du Batschina – entreprise Royer, Moosch : 12 093.75 euros HT, 14 512.50 euros TTC.

Le 02/05/2022 :

- Signature d'un devis relatif à la fourniture d'une batterie et d'électrodes pour le défibrillateur situé devant le foyer communal – France DAE, Saint-Raphaël : 408 euros HT, 489.60 euros TTC.

- Signature d'un devis relatif à la pose de stores à l'accueil de la mairie et dans le bureau des élus, entreprise Enderlin, Schlierbach : 2 291.67 euros HT, 2 750 euros TTC.

N° 3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 AVRIL 2022



Le procès-verbal de la séance du 6 avril 2022, dont copie a été envoyée au préalable à tous les conseillers municipaux, est approuvé à l'unanimité des membres présents, sans modification.

DELIB N°2022/26

N° 4. FINANCES : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LE MARKSTEIN, ÇA VOUS GAGNE »

Par courrier du 25 avril 2022, Cirk'ô Markstein sollicite une aide de la part de la commune dans le cadre de la tenue de la 18^{ème} édition du Festival de Cirque qui aura lieu du 20 juin au 1^{er} juillet 2022 au Markstein. Ce festival se déroule chaque année et rassemble environ 6 000 participants et 800 écoles, centres culturels, périscolaires y ont déjà participé. Cirk'ô Markstein a pour vocation de faire découvrir aux enfants et aux grands le site du Markstein et d'une manière plus générale les Crêtes Vosgiennes.

L'association sollicite :

-  Une aide à la communication en diffusant l'information auprès des habitants des communes ;
-  Une aide financière de 500 euros.

Un budget prévisionnel a également été porté à la connaissance de la commune.

Pour rappel, la commune a versé une subvention annuelle de 250 euros entre 2017 et 2019 puis en 2021. La subvention 2020 n'avait pas été sollicitée en raison de la crise sanitaire. Madame le Maire propose de verser une subvention de 300 euros.

Vu le courrier du 25 avril 2022 adressé par Cirk'ô Markstein,

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCORDE** une subvention de 300 euros au profit de l'association Cirk'ô Markstein dans le cadre de la 18^{ème} édition du festival de cirque qui aura lieu du 20 juin au 1^{er} juillet 2022 ;
- **PRÉCISE** que ce montant sera imputé à l'article 65748.

DELIB N°2022/27

N° 5. FINANCES : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE LA CONFÉRENCE SAINT VINCENT DE PAUL
--

Par courrier du 16 février 2022, la Conférence Saint Vincent de Paul sollicite une aide de la part de la commune afin de poursuivre les distributions de colis alimentaires aux personnes dans la précarité. Mme Nathalie NOTO, Présidente, précise que leur activité se poursuit sans relâche et que cette aide financière leur permet de régler le tonnage et les frais de transport des produits que la Banque Alimentaire leur livre deux fois par mois, toute l'année ainsi que les colis d'urgence. En 2021, 171 personnes ont bénéficié de 2 colis alimentaires chaque mois. Il est important de souligner que l'association travaille en étroite collaboration avec les services sociaux de la vallée de Saint-Amarin, Thann, Guebwiller, Rouffach et Mulhouse.

Pour rappel, la commune a versé une subvention annuelle de 500 euros entre 2017 et 2021. Madame le Maire souhaite de ce fait reconduire l'attribution de la subvention à hauteur de 500 euros.

Après exposés du Maire et de Madame Doris JAEGGY, Adjointe au Maire chargée de la vie associative et de l'action sociale,

Vu la demande de Madame Nathalie NOTO, Présidente de la Conférence Saint Vincent de Paul en date du 16 février 2022,

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCORDE** une subvention de 500 euros au profit de la Société Saint-Vincent de Paul au titre de l'année 2022 ;
- **PRÉCISE** que ce montant sera imputé à l'article 65748.

DELIB N°2022/28

N° 6. FINANCES : INSTAURATION DES BONS CADEAUX DANS LE CADRE DE LA FETE DE NOEL
--

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune de Fellingring organise chaque année une fête de Noël à l'attention des aînés qui prend la forme d'un repas, d'une sortie ou d'un cadeau pour les personnes non présentes au repas ou à la sortie.
Ce même cadeau est offert au corps enseignant et au personnel communal.

Il a été décidé que le cadeau pourrait être transformé en un bon d'achat édité par la commune et utilisable chez les commerçants, restaurateurs, artisans et entreprises de la commune.

Franck SCHUBERT soulève le fait que certains artisans ne sont pas sollicités dans ce cadre (artisans du bâtiment par exemple). Madame le Maire rappelle que la mention « artisans » est inscrite par rapport aux bons valables chez les coiffeurs, les boulangers, etc.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** l'attribution, à l'occasion de la Fête de Noël, d'un bon d'achat utilisable chez les commerçants, restaurateurs, artisans et entreprises de la commune ;
- **DÉCIDE** que ce bon serait offert aux aînés non présents au repas de Noël ou à la sortie, ainsi qu'au corps enseignant et au personnel communal ;
- **PRÉCISE** que le montant des bons sera imputé à l'article 65742 - subventions de fonctionnement aux entreprises et que les crédits seront prévus au budget chaque année.

DELIB N°2022/29

N° 7. URBANISME : FIXATION D'UN BAREME DANS LE CADRE DE LA VENTE DE MICRO-PARCELLES COMMUNALES CLASSEES EN ZONE U
--

Sur rapport de Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint en charge de l'urbanisme,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **FIXE** le barème tarifaire suivant :

Nature du terrain	Prix au m²
Attenant	30 euros
Vis-à-vis	15 euros
Talus	5 euros

- **PRÉCISE** que ce barème ne concerne que des micro-parcelles communales d'une surface inférieure à 1 are, situées en zone U qui ne permettent pas la concrétisation de projet de construction ;
- **RAPPELLE** qu'en cas de vente, les frais de bornage et les frais d'acte restent à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette délibération.

DELIB N°2022/30

N° 8. PERSONNEL COMMUNAL : INSTAURATION DU COMPTE ÉPARGNE-TEMPS
--

Le Conseil Municipal,

Sur rapport de Madame le Maire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 portant création du Compte Epargne-Temps dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'avis n° CT2022/145 émis par le Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 5 mai 2022 ;

Vu le schéma de procédure adopté par le Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin lors de sa réunion en date du 5 novembre 2004 révisé le 24 septembre 2010 et le 1^{er} juillet 2019 ;

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : L'instauration du Compte Epargne-Temps à compter du 1^{er} juin 2022 selon les termes figurant dans le schéma de procédure cité en référence et figurant en annexe de la présente délibération.

Article 2 : La collectivité autorise l'indemnisation ou la prise en compte au sein du RAFP des droits épargnés :

✓ 1^{er} cas : Au terme de l'année civile, le nombre de jours inscrits sur le compte épargne temps ne dépasse pas 15 : l'agent ne peut alors utiliser les droits épargnés qu'en prenant des jours de congés.

✓ 2^{ème} cas : Au terme d'une année civile, le nombre de jours accumulés sur le compte épargne temps est supérieur à 15. Les 15 premiers jours ne peuvent toujours être utilisés que sous la forme de jours de congés. Pour les jours au-delà du quinzième, une option doit être exercée, au plus tard le 31 janvier de l'année suivante :

- le fonctionnaire opte, dans les proportions qu'il souhaite : pour la prise en compte des jours au sein du régime de retraite additionnelle RAFP, pour leur indemnisation ou pour leur maintien sur le compte épargne-temps.

- l'agent contractuel de droit public opte, dans les proportions qu'il souhaite : soit pour l'indemnisation des jours, soit pour leur maintien sur le compte épargne-temps.

Les montants de l'indemnisation applicables sont ceux prévus par la réglementation en vigueur au moment de l'utilisation du CET.

Article 3 : Ampliation de la délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet,
Monsieur le Trésorier,
Monsieur le Président du Comité Technique du Centre de Gestion.

N° 9. PERSONNEL COMMUNAL : DISPOSITIF DE SIGNALEMENT ET DE TRAITEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCÈLEMENT SEXUEL OU MORAL ET D'AGISSEMENTS
--

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal :

L'article L135-6 du Code général de la Fonction Publique prévoit que les administrations doivent instituer un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

Le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 précise le contenu du dispositif mis en place dans l'ensemble des administrations. Il prévoit notamment la mise en place de procédures visant à recueillir les signalements desdits actes par les victimes ou les témoins, l'orientation des agents victimes ou témoins vers les services en charge de leur accompagnement et de leur soutien et les procédures d'orientation des mêmes agents vers les autorités compétentes en matière de protection des agents et de traitement des faits signalés. Il précise enfin les exigences d'accessibilité du dispositif de signalement et de respect de la confidentialité ainsi que les modalités de mutualisation du dispositif entre administrations.

L'article L134-6 du Code général de la fonction publique précise également que lorsque la collectivité est informée, par quelque moyen que ce soit, de l'existence d'un risque manifeste d'atteinte grave à l'intégrité physique du fonctionnaire, prend, sans délai et à titre conservatoire, les mesures d'urgence de nature à faire cesser ce risque et à prévenir la réalisation ou l'aggravation des dommages directement causés par ces faits. Ces mesures sont mises en œuvre pendant la durée strictement nécessaire à la cessation du risque.

L'article L452-43 du Code général de la fonction publique prévoit que les centres de gestion instituent, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande, le dispositif de signalement prévu.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion par délibération en date du 22/09/2020 a défini les modalités de mise en œuvre de ce dispositif pour le compte de ses collectivités et établissements publics.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L135-6 (anc. article 6 quater A de la loi 83-634 du 13 juillet 1983) et L452-43 (anc. Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) ;

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;

Vu la délibération du 22/09/2020 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Considérant que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place, un dispositif de signalement et de traitement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral, des agissements sexistes, des menaces ou tout autre acte d'intimidation ;

Considérant que le Centre de Gestion a mis en place ce dispositif pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande par une décision expresse ;

Considérant qu'il semble opportun, dans un souci d'indépendance et de confidentialité, de confier au

Centre de Gestion la mise en œuvre de ce dispositif pour le compte de la commune de Fellingring ;

Considérant que l'information de cette décision sera transmise au CT et au CHSCT ;

DÉCIDE que la mise en œuvre du dispositif de signalement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation est confiée, par voie de convention, au Centre de Gestion du Haut-Rhin dans les conditions définies par délibération de son Conseil d'Administration.

N° 10. DIVERS ET COMMUNICATION

Rapports du Maire et des Adjoints :

🚦 Madame Nadine SPETZ, Maire de la commune :

a. Organisation d'un cinéma de plein air

Suite à la proposition de Monsieur Franck SCHUBERT, conseiller municipal, d'organiser une séance de cinéma plein air à Fellingring, la secrétaire générale s'est renseignée sur le coût général du projet. La prestation la moins élevée serait la suivante :

- Projection du film par Ciné68 pour un montant de 1 150 euros.
- Règlement des droits de diffusion du film (variables en fonction du type de film, de son ancienneté, etc.) pour un montant approximatif de 570 euros.

Une soirée reviendrait donc à environ 1 720 euros pour la commune. Il faut également avoir en tête le fait qu'il est nécessaire de mettre en place un support pouvant accueillir un écran de 1240 x 540 cm, par conséquent, il faudrait faire appel à une entreprise afin qu'elle puisse mettre à disposition, à titre gracieux, une remorque bâchée de 38 tonnes.

Monsieur Franck SCHUBERT demande si cette somme pourrait être intégrée au budget « Fêtes et cérémonies ». Madame Doris JAEGGY, Adjointe, précise que cette dépense pourrait être budgétisée l'année prochaine. Monsieur Erick FISCHER, conseiller municipal, évoque la possibilité pour le Parc de Wesserling de mettre en œuvre ces séances de cinéma plein air. Le problème de ce projet est, qu'en cas de pluie, le public ne sera pas présent et la somme sera tout de même dépensée pour peu de plus-value. Tous les élus sont favorables à ce projet : la salle de gymnastique serait un bon endroit pour la diffusion du film. Il reste à déterminer si la municipalité fait appel à une association pour un espace restauration/buvette ou propose simplement un grand pique-nique où chaque personne apporte à manger. Ce projet pourrait être mis en œuvre en 2023.

b. Élections législatives des 12 et 19 juin 2022

Le tableau des permanences et du dépouillement est complété.

c. Tour de France féminin (signaleurs)

Le Tour de France féminin aura lieu le samedi 30 juillet 2022. Madame le Maire explique qu'elle a assisté à une réunion l'après-midi même avec les forces de l'ordre concernant l'organisation de cet événement. Toutes les routes doivent être fermées à la circulation. De nombreux gendarmes seront mobilisés à Fellingring mais il manque encore 10 signaleurs pour sécuriser les intersections. Madame le Maire propose aux conseillers d'être signaleurs : il faut avoir 18 ans et être titulaire du permis B. Les signaleurs devront être présents à 13h à leur poste et être déclarés en préfecture. Monsieur Olivier SARDINI, conseiller municipal, soumet l'idée de solliciter le vélo club de Mollau pour trouver des

bénévoles. Monsieur Erick FISCHER, conseiller municipal, propose également de diffuser un appel aux bénévoles via la page Facebook de la commune.

Madame le Maire explique que la route du Haag sera probablement transformée prochainement en voie verte et pourra donc un jour accueillir le passage du Tour de France masculin.

Madame le Maire expose différents points :

- Elle a rencontré Monsieur GUIHAL, directeur d'école, et Monsieur DEFIENNE, enseignant, dans le cadre d'un projet d'orchestre à l'école ; ce projet durerait six années avec chaque semaine un groupe d'enfants (6 enfants) qui apprendraient à jouer des instruments de musique avec des professionnels. Des subventions pourraient être allouées par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), par la CeA (Collectivité européenne d'Alsace), par la CCVSA (Communauté des Communes de la Vallée de Saint-Amarin), par l'AEL (Animation Enfants Loisirs) et grâce à du mécénat d'entreprise.

Malgré les subventions, il resterait 5 000 euros à financer pour la première année (salaire des professeurs de musique). Monsieur Olivier SARDINI, conseiller municipal, explique qu'il faudrait obtenir plus de détails sur le projet (entretien des instruments, etc.). Madame le Maire va demander à Monsieur GUIHAL s'il peut venir au début de la prochaine séance du conseil municipal pour exposer le projet à l'ensemble des conseillers. Les conseillers municipaux proposent de réunir une commission dédiée en dehors du conseil municipal vu les délais courts avant la rentrée scolaire 2022/2023, de manière à pouvoir délibérer en juin. Monsieur Olivier SARDINI propose également de faire don d'anciens instruments plutôt que d'investir dans du neuf vu l'usage qui en sera fait. Une décision sera prise lors du prochain conseil municipal concernant la subvention qui pourrait être allouée au projet pour la rentrée 2022-2023.

Monsieur Franck SCHUBERT, conseiller municipal, explique que ce projet est intéressant et qu'il permettrait de rendre accessible l'apprentissage de la musique à certains enfants dont les parents n'ont pas les moyens financiers de payer une école de musique.

Monsieur Erick FISCHER, conseiller municipal, fait un focus sur les aires de camping-car : le conseil municipal de Kruth a réfléchi à la construction d'une aire au niveau du Frentz en demandant une subvention à la CCVSA (inscription au PPI – Plan Pluri-annuel d'Investissement). Le Syndicat Mixte, quant à lui, a pour projet une aire de 28 emplacements au niveau du lac de Kruth avec un financement différent. Ce sont de belles initiatives pour le tourisme.

- Madame le Maire remercie les conseillers municipaux ayant participé à la journée UNESCO le 7 mai et à la commémoration du 8 mai.

- Madame le Maire évoque la journée citoyenne en demandant aux conseillers d'y participer.

 Monsieur Claude SCHOEFFEL, premier Adjoint :

- Chasse :

* Sortie du cahier des charges à l'automne 2023

* Participation à l'Assemblée générale du GIC 14

* Organisation d'une information aux responsables sur la chasse et le droit local

- Colonie « Ma Joie » : visite de sécurité (raccordement à l'eau potable).

- Démontage des téléskis du Frentz : le dossier se complique avec la propriétaire.

- Dossier fibre optique dans le col d'Oderen : le Maire de Kruth ne souhaite pas donner suite à ce dossier, par conséquent, Monsieur Claude SCHOEFFEL propose de faire de même.

- Travaux de sécurisation du col d'Oderen : en attente de la prochaine réunion avec le comité scientifique pour connaître leur retour concernant les 10 ha de compensation proposés.

- Problème de la tarification du bois d'affouage : il faudra être vigilants concernant le prix et la limitation des cordes allouées à chaque habitant lors de la délibération de l'année prochaine.

 Madame Doris JAEGGY, deuxième Adjointe :

- Elle remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour la distribution des flyers relatifs à la journée citoyenne qui doit avoir lieu le samedi 21 mai.
- Le feuillet d'information de mai 2022 est en cours d'impression : la distribution est prévue la semaine suivante.
- Elle remercie Madame Marie-France LUTHRINGER pour la préparation de la salle au foyer communal lors de la cérémonie du 8 mai.
- Elle a participé au comité de pilotage « Périscolaire » : réactualisation des tarifs avec une augmentation allant de 20 à 30 centimes de l'heure (le vote de cette nouvelle tarification aura lieu lors du prochain bureau de la CCVSA). A noter également un changement d'horaire pour les mercredis récréatifs avec le choix, pour les familles, entre le matin, l'après-midi ou la journée entière. Il est envisagé de faire appel à une personne d'Agir pour gérer et préparer les repas pour les 3 sites.
- L'inauguration de l'espace Donville-les-Bains est prévue le 27 mai : environ 150 personnes seront présentes au verre de l'amitié. Elle demande si des personnes peuvent aider à la préparation, à partir de 15h15 : Mesdames Cosmina HOFFER, Peggy DOPPLER et Messieurs Daniel MOSER et Jean-Jacques SITTER se proposent de venir pour la mise en place. Pour ce qui est du rangement après la cérémonie, Mesdames Cécile STEMPFEL, Peggy DOPPLER et Monsieur Erick FISCHER seront présents.
- Monsieur BOUCHE, retraité œuvrant pour les Restos du Cœur, aimerait venir avec une grande camionnette contenant des produits de première nécessité, à proximité de la mairie, une fois par semaine (le vendredi matin de 9h à 11h) et disposer d'une salle pour effectuer des entretiens dans la plus stricte intimité, à cette occasion. Il est également à la recherche de bénévoles pour lui venir en aide : cette opportunité est proposée aux conseillers municipaux.

 Monsieur Frédéric GRUNENWALD, troisième Adjoint :

Dernières opérations en matière d'urbanisme :

- 2 permis de construire ont été réceptionnés :
 - o Construction d'un abri à bois non clos le 12/04/2022
 - o Réhabilitation du rez-de-chaussée du presbytère en MAM le 14/04/2022
- 4 déclarations préalables ont été réceptionnées :
 - o Remplacement des tuiles d'un abri par des bacs en acier et création d'une fenêtre le 13/04/2022
 - o Création de tropéziennes et mise en place de velux le 25/04/2022
 - o Crépis d'une maison le 05/05/2022
 - o Installation photovoltaïque le 05/05/2022
- 2 DIA ont été réceptionnées :
 - o 1 concernant la section 06 pour les parcelles 467/143 et 468/143 le 03/05/2022
 - o 1 concernant la section 14 pour la parcelle 82/6 le 09/05/2022

La commune n'a pas usé de son droit de préemption.

Equipe technique :

- Installation d'un filet sur le city parc

- Installation de panneaux sens de circulation (pont).
- Défrichage d'une parcelle communale au bas du chemin du Relais
- Désherbage du cimetière, etc.
- Location d'une minipelle :
 - o Remplacement d'une buse abimée chemin du Siebach
 - o Pose d'une buse dans le prolongement du fossé qui se trouve le long du chalet de chasse (au début du chemin du Batschina)
 - o Curage de la source au Dengelberg
 - o Curage des fossés les plus engorgés (en prévision des orages)

Divers :

- Mercredi 13 avril : démonstration du point à temps (entreprise Collas)
- Jeudi 28 avril : rendez-vous avec Alix VILLAUME, responsable de la collecte sélective chez Coved.
- Discussion avec l'association des pêcheurs du Lerchenweier pour la rédaction d'une convention afin d'officialiser la mise à disposition de l'étang et des terrains.
- Les 3, 4 et 5 mai : intervention de l'entreprise Royer pour le raccordement assainissement du 61 Grand rue. Ils ont profité de leur présence pour intervenir à l'arrière de la gloriette. Il remercie vivement l'entreprise Royer pour l'aide apportée lors du terrassement de la zone. Le résultat final est très largement au-dessus des attentes au regard de la qualité du remblai dont ils disposaient.
- Le 10 mai : intervention de l'entreprise Elagage et Paysage avec passage d'un préparateur de sol puis location d'un semoir automatique le lendemain. Tout le travail ayant été réalisé en régie, ce point va être retiré de la liste des chantiers prévus à la journée citoyenne.

Deux conseillers municipaux interviennent :

- Madame Cosmina HOFFER signale que la société SAUR a des délais très longs, notamment concernant les certificats d'assainissement : c'est un véritable problème qui dessert la vallée. Madame le Maire ne manquera pas d'évoquer le souci au niveau de la CCVSA.

- Monsieur Franck SCHUBERT évoque sa rencontre avec les photographes dans le cadre de la Fête de l'Hiver. Il parle également de la manifestation prévue le 14 mai, mais pour l'instant, il n'y a pas de réponse officielle de la préfecture (250 à 300 personnes sont attendues). La gendarmerie trouve le circuit trop dangereux et a proposé une autre solution.

Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h50.

Cécile STEMPFEL
Secrétaire de séance